

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

-----

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Dominique ADENOT à Marion CANALES

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

-----

*Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.*

*Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).*

*Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).*

-----  
**Rapport N° 39**  
**SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE**  
**LA SANTE**  
-----

Plusieurs associations travaillant dans le domaine de la santé peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

La ligne budgétaire 2020 pour l'ensemble des subventions de fonctionnements allouées à l'ensemble des associations à caractère santé est de 22 530 euros.

Au total, les sollicitations au titre du budget 2020 représentent un montant de 3 900 euros. Si l'ensemble des sollicitations étaient satisfaites selon les sommes demandées, il resterait 18 630 euros à répartir lors des prochains conseils municipaux.

**ASSOCIATION DES MALADES ET HANDICAPES - AMH**

Cette association a pour vocation d'œuvrer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes malades et handicapées en les informant, les représentant et en leur permettant l'accès à des activités. Les projets de l'association consistent à représenter et défendre les intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs, de ses membres malades et en situation de handicap, et de leur famille, proposer et réaliser des activités adaptées, permettant à ses adhérents de développer entraide, estime de soi et autonomie dans un climat de convivialité.

La subvention sollicitée par l'association est de 1 000 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 euros, au titre de l'année 2019.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros, au titre de l'année 2020.

**ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE CLERMONT-FERRAND**

L'association, créée en 1997, a pour but de :

- susciter le don volontaire et bénévole de sang en organisant de façon régulière des collectes auprès des collectivités territoriales, des entreprises et diverses manifestations sollicitant sa participation,
- veiller au respect du code d'honneur des donneurs de sang bénévoles et à la qualité des conditions d'accueil de ces derniers,
- assurer la promotion du don de sang et d'entretenir les relations amicales entre les adhérents et les établissements de transfusion sanguine.

Devant les besoins constants des établissements hospitaliers en matière d'approvisionnement et de stock de produits sanguins labiles, l'association poursuit sa tâche de promotion en utilisant les

outils nécessaires à l'existence et l'identification des collectes et gère la logistique de ces dernières. Elle invite les donneurs ou futurs donneurs au don volontaire et bénévole du sang en organisant de façon constante et régulière des collectes, des manifestations, des forums en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang.

La subvention sollicitée par l'association est de 700 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 euros au titre de l'année 2019.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros, au titre de l'année 2020.

### **UNE EQUIPE POUR LA VIE**

L'association, créée en 2001, a pour but de :

- venir en aide aux enfants et aux adultes atteints de cancer et à leur famille,
- sensibiliser par l'information la population sur les maladies de la moelle osseuse,
- promouvoir les typages et le don de moelle osseuse.

L'ensemble des différentes actions et des engagements de l'association repose sur un budget qui, à ce jour, limite le fonctionnement de cette dernière. Les objectifs portent sur le développement de l'information sur le don de moelle osseuse et les collectes de don de sang. Compte tenu des résultats encourageants obtenus sur le territoire de Clermont-Ferrand, l'association souligne la nécessité de poursuivre et d'aider ses actions.

La subvention sollicitée par l'association est de 1 500 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 800 euros, au titre de l'année 2019.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 800 euros, au titre de l'année 2020.

### **LAC'ECOUTE SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT POUR L'ALLAITEMENT MATERNEL**

L'association, dont les statuts ont été modifiés en 2016, a pour but de favoriser l'allaitement maternel en créant un réseau de mères allaitantes, retransmettant le savoir-faire des femmes pour la pratique de l'allaitement et en facilitant les contacts entre mère et professionnels de santé.

La subvention sollicitée par l'association est de 200 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 euros, au titre de l'année 2019.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 200 euros, au titre de l'année 2020

### **ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN AUX EPILEPTIQUES ET A LEUR FAMILLE ASEF**

L'association créée en 2009, a pour but d'apporter aide et soutien aux malades et à leur entourage. Avec l'appui de médecins spécialisés et par des interventions au sein des écoles d'infirmières,

l'association mène des actions médico-sociales dans les différents centres hospitaliers en y assurant des permanences. L'ASEF organise des conférences-débats pour faire connaître son engagement, lié des contacts avec des partenaires hospitaliers, enseignants, éducateurs. Les fonds sont essentiellement utilisés à l'usage collectif dans le cadre de l'enseignement et de l'information.

La subvention sollicitée par l'association est de 500 euros.

A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 0 euros, au titre de l'année 2019.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros, au titre de l'année 2020.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Pour rappel, le montant annuel de la ligne budgétaire dédiée aux subventions exceptionnelles allouées à l'ensemble des associations travaillant dans le domaine de la santé et du social est de 10 800 euros. Le montant restant à répartir est de 10 200 euros.

Il vous est demandé de bien vouloir examiner le dossier suivant afin de proposer un montant de subvention exceptionnelle au titre de l'année 2020.

### **FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET DES HANDICAPES GROUPEMENT INTERDEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME ET DU CANTAL**

L'association a pour but de défendre les intérêts et droits des personnes accidentés du travail et de la vie auprès des instances et autorités privées ou publiques. Elle promut la prévention des risques pour la santé et l'intégrité des personnes. Elle lutte contre toute discrimination fondée sur l'état de santé et l'intégrité des personnes. Son rôle est d'éviter la précarité.

La subvention sollicitée par l'association est de 1 500 euros.

A noter que c'est une première demande de subvention exceptionnelle.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 600 euros, au titre de l'année 2020.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, les propositions misent aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 7 OCT. 2020



Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjointe

Sylviane TARDIEU